PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon tenue le jeudi 25 janvier 2024 à 18h, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la ***Loi sur les Cités et Villes,*** sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux sous la présidence du maire.

Est également présente : madame Denyse Jeanneau, greffière.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté sous la présidence du maire, monsieur André Brunette.

24-01-25-6451 **Il est proposé par madame Andrea Florent**
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité:

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du jeudi 25 janvier 2024 à 18h.

Adopté

Adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des sujets à l'ordre du jour.

24-01-25-6452 **Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit**
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité:

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du jeudi 25 janvier 2024 tel que présenté.

Adopté

Séance extraordinaire du jeudi 25 janvier 2024, à 18h00, tenue en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;

B) Adoption de l'ordre du jour;

C) Règlement no. 968-2024 établissant les taux de taxation pour l'exercice financier 2024;

D) Réduction du taux d'indexation des loyers du Parc Industriel pour 2024;

E) Autorisation – Avance de fonds à la Légion royale canadienne – Filiale 81;

F) Période de questions;

G) Levée de la séance.

Adoption du Règlement no. 968-2024 établissant les taux de taxation pour l'exercice financier 2024

Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné par le maire André Brunette à la séance extraordinaire du conseil tenue le 18 janvier 2024;

Considérant que le projet de règlement 968-2024 a été présenté et déposé par le maire André Brunette à la séance extraordinaire du conseil tenue le 18 janvier 2024;

Considérant que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement.

24-01-25-6453 **Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr**
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le Règlement 968-2024 établissant les taux de taxation pour l'exercice financier 2024.

Adopté

Taux d'indexation des loyers du Parc Industriel pour 2024

Considérant que la Ville de Huntingdon est propriétaire d'immeubles industriels qu'elle loue à diverses entreprises et organismes communautaires;

Considérant que les contrats de baux ont une clause d'indexation stipulant que le coût du loyer de base des années subséquentes est majoré d'un pourcentage correspond à la variation annuelle moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC), tel que publié par Statistiques Canada pour le Canada, pour la période de douze mois prenant fin le 31 décembre de l'année précédente, et ce, à chaque anniversaire dudit bail;

Considérant que l'indice des prix à la consommation (IPC) au 31 décembre 2023 publié par Statistiques Canada pour la région de Montréal est de 5,1%;

Considérant que la Ville est consciente que l'inflation a eu un impact financier important pour les entreprises de notre municipalité.

24-01-25-6454 **Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay**
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon autorise la trésorière à appliquer pour l'année 2024, un taux d'augmentation de 3,5 % sur le loyer de base de l'année précédente au lieu de 5,1 %, et ce, à la date d'anniversaire de chacun des baux.

Adopté

Autorisation – Avance de fonds à la Légion royale canadienne – Filiale 81

Considérant que la Légion royale canadienne s'est vu octroyer une subvention dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité, volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, axe Soutien à la vitalisation 2020-2025 pour le projet de « Consolidation d'espace pour la tenue d'un camp de jour et d'activités récréatives municipales »;

Considérant que le cadre de vitalisation prévoit un premier versement de 75% de l'aide financière à la signature de la convention et le solde de 25% sur dépôt d'un rapport final d'activité;

Considérant que l'organisme à but non lucratif n'a pas les liquidités requises pour assurer le paiement de l'ensemble des dépenses relatif au projet avant la perception de la totalité de l'aide financière et qu'à cet effet, une demande a été faite à la Ville de leur octroyer une avance de fonds représentant environ le solde de la subvention à recevoir.

24-01-25-6455 **Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr**
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon autorise la trésorière à remettre à la Légion royale canadienne – Filiale 81, un chèque d'un montant de 20 000 $ à titre d'avance de fonds lequel devra être remboursé à la Ville de Huntingdon, dans sa totalité, au plus tard le 30 juin 2024.

Adopté

Période de questions

Aucune question.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

24-01-25-6456 **Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay**
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance soit levée à 18 h 30.

Adopté

André Brunette, Maire

Denyse Jeanneau, Greffière